



AVIS PUBLIC

Lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le premier projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels :

Ce premier projet de règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels qui a pour principal objectif de permettre, sous certaines conditions et selon la procédure prescrite, que certains usages soient implantés ou exercés dans une zone, bien qu'ils ne soient pas autorisés spécifiquement par la grille des spécifications du règlement de zonage en vigueur de la municipalité de Ferme-Neuve.

À cet effet, il peut être autorisé dans toutes les zones comme usage conditionnel, les usages suivants :

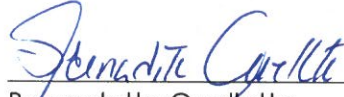
- Tour et antenne de télécommunication ;

Tous ces usages conditionnels sont assujettis à des conditions et des critères d'évaluation.

2. Le premier projet de règlement numéro 21-13 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats. Ce premier projet a pour objet :
 - Modifier la définition « Abri d'auto » au chapitre 2
3. Le projet de règlement numéro 23-28, modifiant le règlement 23 relatif au zonage. Ce premier projet de règlement a pour objet :
 - De modifier les dispositions concernant les antennes;
 - De modifier les dispositions concernant les roulottes;
 - De modifier les dispositions concernant les terrains de camping détenues en copropriété divise;
 - De modifier les dispositions concernant les mini-maisons;
 - De modifier les dispositions concernant les dispositions spécifiques aux bâtiments principaux résidentiels ou commerciaux;
 - De modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires résidentiels;
 - De modifier les dispositions concernant les piscines;
 - De modifier les dispositions concernant les constructions et usages autorisés dans les cours avant;
 - De modifier les dispositions concernant les rives et le littoral;
 - Modification de la zone REC-14 afin de créer la zone FOR-14 à partir de celle-ci;
 - Ajout d'usage dans la zone REC-10;
 - Créer les dispositions de la zone FOR-14;
 - Ajout d'une catégorie d'usages « Transformation artisanale » aux zones « Agricole », « Forestière », « industrielle », « Rurale », « Forestière-Faunique », « Récréo-Forestière », « COM-01 », « PU-01 et PU-02 », « RES-01, RES-02, RES-03 et RES-04 ».
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 août 2021 à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve. Au cours de cette assemblée, les projets de règlement 141-3, 21-13 et 23-29 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

5. Ces projets de règlement peuvent être consultés de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h au bureau municipal situé au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 14^e jour de juillet deux mille vingt et un (2021).



Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Lac-Saguay certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h00 et 16h00, le 14^e jour de juillet sur le site internet de la municipalité de Ferme-Neuve.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour de juillet 2021.



Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière